

# WIMEREUX JUMELAGES

## RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2017 (1/2)

### « PINGU, À LA DÉCOUVERTE DE WIMEREUX »

Le concours 2017 est ouvert aux classes d' allemands du Collège Pilâtre de Rozier de Wimille grâce à la participation de leur professeur d' allemand Mme Ledet.

Les modalités sont à retrouver sur le site : <http://www.wimereuxjumelages.fr/>

Toutes les demandes ne respectant pas ce règlement ne seront pas traitées.

MODALITES :

Envoyer une seule photo par groupe de deux correspondants avec vos noms et prénoms à : [concourswimereuxjumelages2017@gmail.com](mailto:concourswimereuxjumelages2017@gmail.com)

**La date limite d'envoi des photographies est fixée au 12 mai 2017.**

**A vos appareils !**

#### Article 1 - Organisation du concours

Le Comité de Wimereux Jumelages organise du 02 au 12 mai 2017 un concours photos ouvert aux classes germanistes de Mme Ledet, dans le cadre des séjours linguistiques du collège Pilâtre de Rozier de Wimille, selon les conditions décrites dans le présent règlement.

#### Article 2 - Conditions de participation au concours

Ce concours est ouvert aux élèves de 4ème et 3ème participant aux échanges avec Schmollenberg pour l'année scolaire 2016 / 2017 du collège Pilâtre de Rozier de Wimille.

Ce concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité et des règles de déontologie en vigueur sur internet.



# WIMEREUX JUMELAGES

## RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2017 (2/2)

### Article 3 - Participation au concours photos

Ce concours doit se réaliser exclusivement du 02 au 12 mai 2017.

#### LE THEME et COMMENT PARTICIPER :

- Mise en scène de la mascotte Pingu à la découverte de Wimereux.
- Envoyer à l'association « Wimereux jumelages » votre photographie avec le nom des deux correspondants à : [concourswimereuxjumelages2017@gmail.com](mailto:concourswimereuxjumelages2017@gmail.com)

Le concours sera récompensé de petits lots - La meilleure photo fera l'objet d'une carte postale - Les photos seront exposées et mises en ligne sur le site web - Le résultat sera publié sur le site internet <http://www.wimereuxjumelages.fr/>

Sont prohibées les contributions au concours portant atteintes à la dignité humaine en présentant notamment et de façon non exhaustive des contenus :

- portant atteintes à la vie privée, au droit à l'image de toute personne (aucune personne physique ou morale sur la photo),
- portant atteintes aux droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle d'un tiers,
- et, d'une manière générale, contraire à la législation en vigueur.

Tout participant ne respectant pas ces interdictions serait aussitôt éliminé du concours sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la société organisatrice ou par des tiers.

### Article 4 - Renseignements et informations sur le vote

Vous pouvez nous contacter via le formulaire de contact de Corinne Delalande sur le site internet ou contacter votre professeur Mme Ledet pour plus de renseignements.

**ATTENTION !** Le vote aura lieu du 17 au 24 mai 2017 à l'adresse suivante :

[concourswimereuxjumelages2017@gmail.com](mailto:concourswimereuxjumelages2017@gmail.com)

- ! **Un seul vote par adresse e-mail**
- ! **L'objet comportera uniquement le numéro de la photo choisie.**

**Bonne chance à tous, Wimereux Jumelages**

